

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE MOCA-CROCE

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 12 février 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Antoine GUIDERDONI, demeurant à MOCA-CROCE (20140) Lieudit Fontanaccia, né à MOCA-CROCE (20140) le 29 juillet 1941 et divorcé de Madame Chantal DHYSER suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de TOULON le 10 septembre 1984.

Il possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) : A MOCA-CROCE (20140) Lieu-dit Fontanaccia une parcelle de terre cadastrées : Section B numéro 642 lieudit Fontanaccia pour une contenance de 13a 45ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr